Conditions générales de vente

Désignation

VIKARIA SARL au capital de 1 000 €, SIRET 909 006 314 00019, organisme de formation enregistré sous le n° 93060963506 auprès du préfet de région PACA.

Siège social : 11 Impasse Saint Claude, 06640 Saint-Jeannet

Tél. 04 58 28 75 77 – Mail : contact@vikaria.fr

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de VIKARIA ou de ses prestataires.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations interentreprises : les formations qui regroupent des stagiaires issues de différentes structures.
- Formations intra-entreprises : les formations dispensées aux stagiaires d'une seule entreprise
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCO : les opérateurs de compétences chargés d'accompagner la formation professionnelle. Ces opérateurs de compétences ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les PME pour définir leurs besoins en formation.
- R.G.P.D : Règlement Général sur la Protection des Données
- Net de taxe : Prestation de formation exonérée de TVA — Art. 261.4.4 a du CGI

Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations conseils et formations engagées par VIKARIA pour le compte d'un client.

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

Conditions financières, règlements et modalités de paiement

Les prestations de formation sont exonérées de TVA (article 261-4-4°-a du Code général des impôts) : leurs prix sont indiqués en euros nets de taxe. Les prestations de conseil et d'audit sont soumises à la TVA au taux en vigueur : leurs prix sont indiqués en euros HT et TTC.

Le règlement du prix de la prestation de conseil et/ou formation est à effectuer à l'issue de la mission, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de VIKARIA.

En cas de mission longue ou de parcours formation long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités de retard égales à trois fois le taux d'intérêt légal et, lorsque le client est un professionnel, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce).

VIKARIA aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à VIKARIA.

En cas de prise en charge par l'OPCO dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué à VIKARIA avant le début de la formation.

DÉDIT ET REMPLACEMENT D'UN PARTICIPANT

Le client peut remplacer un participant empêché par une autre personne de la même structure, sans frais, en informant VIKARIA par écrit avant le début de la formation.

En cas de dédit (annulation par le client) notifié par écrit :

– plus de 7 jours calendaires avant le début de la formation : aucun frais n'est dû ; une nouvelle date peut être convenue si le client le souhaite ;

– entre 7 jours et 48 heures avant le début de la formation : 50 % du prix de la formation reste dû au titre du dédit ;

– moins de 48 heures avant le début de la formation, ou absence non signalée : 100 % du prix de la formation reste dû au titre du dédit.

Ces sommes sont facturées directement au client, au titre du dédit : elles ne constituent pas le prix d'une action de formation et ne peuvent faire l'objet d'une prise en charge par un OPCO. Les formations financées par le compte personnel de formation (CPF) relèvent des conditions générales d'utilisation de la plateforme Mon Compte Formation.

ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION D'UNE MISSION OU FORMATION

Tout travaux commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par VIKARIA.

Au même titre des missions, pour la formation, tout module commencé est dû dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au client par VIKARIA.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de VIKARIA distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

Il est rappelé que les sommes dues par le client à ce titre ne peuvent être imputées par le client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à VIKARIA.

ANNULATION OU REPORT PAR VIKARIA

VIKARIA se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session, notamment si le nombre minimum de participants n'est pas atteint pour une session inter-entreprises ou en cas d'indisponibilité du formateur. Le client en est informé au plus tard 7 jours avant le début de la session, sauf cas de force majeure. Une nouvelle date lui est proposée ; à défaut d'accord, les sommes éventuellement versées lui sont intégralement remboursées, sans autre indemnité.

HORAIRES ET EMARGEMENT

Pour les missions, le consultant tiendra un reporting des horaires, des dates de missions et du temps passé avec le client. Celui-ci sera remis au Client et à VIKARIA.

Le stagiaire bénéficiant de la formation est tenu de signer la feuille d'émargement qui lui sera fournie, sur laquelle il devra indiquer le nombre d'heures suivies et les dates correspondantes. L'entreprise utilisatrice devra veiller à ce que ce point soit strictement respecté.

DEVIS, ATTESTATION ET CERTIFICAT DE RÉALISATION

Pour chaque action, un devis est adressé en deux exemplaires par VIKARIA au client.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre VIKARIA, l'OPCO et/ou le client.

À l'issue de la formation, VIKARIA remet au stagiaire une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis (article L. 6353-1 du Code du travail).

En cas de prise en charge partielle ou totale par un OPCO, VIKARIA adresse à celui-ci le certificat de réalisation accompagné de la facture.

OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, VIKARIA est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients ou de ses stagiaires.

VIKARIA ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients ou de ses stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à VIKARIA, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de VIKARIA.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale…) utilisés par les consultants/formateurs pour assurer les missions et les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès du consultant/formateur. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

ACCESSIBILITÉ ET SITUATION DE HANDICAP

Le client informe VIKARIA, avant la formation, de toute situation de handicap ou de tout besoin d'adaptation d'un stagiaire. La référente handicap de VIKARIA, Myriam Dubois (myriam.avenir-implicite@vikaria.fr – 06 87 84 18 35), étudie avec lui et avec le stagiaire les aménagements possibles.

CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

VIKARIA, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par VIKARIA au client.

VIKARIA s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le client accepte d'être cité par les consultants/formateurs comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise les consultants/formateurs à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à une prestation peut être adressée par écrit à contact@vikaria.fr ou au siège social. VIKARIA en accuse réception, l'analyse et apporte une réponse au client dans les

meilleurs délais.

PROTECTION ET ACCES AUX INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL

Le client s'engage à informer chaque stagiaire que :

– des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de VIKARIA et de ses prestataires.

– conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition aux données le concernant, qu'il peut exercer auprès de contact@vikaria.fr.

En particulier, VIKARIA conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et VIKARIA à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable.

A défaut, les Tribunaux de Grasse seront seuls compétents pour régler les litiges.

Conditions générales de vente – version V5 – novembre 2026.